

## Communiqué de Presse

Nantes, le vendredi 19 janvier 2018

### **Les propositions des chefs d'entreprise de la CCI pour l'attractivité du territoire**

Suite à la décision du gouvernement concernant le non-transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes, les chefs d'entreprise de la CCI Nantes St-Nazaire sont **d'ores et déjà tournés vers l'avenir** et sont forces de propositions pour l'attractivité, le développement économique et de l'emploi sur notre territoire.

Dans cette perspective, **la CCI Nantes St-Nazaire engage immédiatement une réflexion autour des infrastructures nécessaires** pour une meilleure accessibilité de l'aéroport de Nantes Atlantique et, plus généralement, pour le désenclavement de l'Ouest.

Pour sa première assemblée générale de l'année, les chefs d'entreprise de la CCI Nantes St- Nazaire ont fait ressortir plusieurs **compensations nécessaires** au développement du territoire suite à cette décision d'Etat.

Parmi les priorités dessinées par ces chefs d'entreprise, figurent évidemment **la modernisation de l'aéroport de Nantes Atlantique**, mais aussi pour y accéder, un nouveau **franchissement de la Loire** et l'indispensable optimisation du **périphérique nantais** aujourd'hui congestionné. Au chapitre routier, les chefs d'entreprise sont en attente d'une mise à 2 x 3 voies de la RN 165 entre Nantes et Savenay.

Des **compensations ferroviaires** sont également aujourd'hui fortement attendues par les acteurs économiques locaux, au premier rang desquelles une meilleure **interconnexion du réseau TGV au Sud de l'Île de France** afin d'accéder dans des conditions acceptables aux aéroports parisiens. Autre enjeu ferroviaire majeur, la **LGV** entre Nantes et Rennes, mais ,pourquoi pas, aussi expérimenter le train du futur Hyperloop entre les deux capitales régionales.

Au niveau maritime, les chefs d'entreprise attendent des **signaux forts** en direction du **Grand Port Maritime de Nantes St-Nazaire**, dont l'avenir est aujourd'hui en suspens suite à de récentes prises de positions et décisions de l'Etat.

La CCI Nantes St-Nazaire va faire des propositions sur le **devenir de l'ex-zone dévolue au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes** pour en faire, en lien avec tous les acteurs potentiellement concernés, un projet expérimental en matière de développement durable (énergie, agriculture, circuits-courts, etc.)

Un travail est également à engager pour permettre le **développement spatial du pôle d'innovation majeur pour l'Ouest autour de l'IRT Jules Verne.**

---

**Contact presse** : Simon Janvier, T. 02 40 44 63 31, M. 07 72 29 68 21, [simon.janvier@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:simon.janvier@nantesstnazaire.cci.fr)



[@CCINantesPresse](https://twitter.com/CCINantesPresse)

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex

T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - [www.NantesStNazaire.cci.fr](http://www.NantesStNazaire.cci.fr)